

Délibération n° 22

Conseil municipal du 29 janvier 2010

Convention avec la Fédération des Amicales Laïques - Avenant n° 2 – Approbation

*Mme BOUFFENIE, Adjointe,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

La Ville apporte son soutien à la Fédération des Amicales Laïques (FAL), par convention approuvée par le Conseil Municipal du 2 février 2007, pour ses activités d'intérêt général. Cette convention a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2010 pour mieux travailler les objectifs de la future convention en les articulant étroitement avec la convention Ville/quartier qui lie la Ville à la FAL.

La Ville apporte, par ailleurs, depuis plusieurs années son soutien à la semaine d'éducation à la lutte contre le racisme et les discriminations, organisée au mois de mars autour de la journée internationale de lutte contre le racisme. L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les citoyens, individus, familles, jeunes... aux problèmes du racisme, de l'intolérance, de l'exclusion et de la discrimination sous toutes ses formes. Au programme de la semaine : diverses animations, concerts, expositions, ciné-débats, conférences, café-citoyen, jeux, tournois de football ...

La FAL coordonne depuis deux ans cette manifestation dans laquelle sont engagées une vingtaine d'associations. Il s'agit pour la FAL d'une mission nouvelle qui suppose un investissement important.

Pour que cette initiative puisse prendre toute sa place dans la mobilisation et la mise en lumière des actions menées tout au long de l'année par les différents acteurs et pour qu'elle puisse toucher davantage le grand public, il est apparu nécessaire que les ressources qui y sont affectées évoluent sensiblement.

Le budget global prévisionnel de l'action se monte ainsi pour 2010 à 30 000 €. La Ville a décidé, pour l'année 2010, d'ajouter le pilotage de cette initiative aux activités visées dans la convention du 2 février 2007 et de soutenir cette action à hauteur de 5 000 €. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus au budget primitif 2010 de la Direction du Développement Associatif, sous fonction 422-10 article 65-74.

La Ville intervient, par ailleurs, au niveau des supports de communication, de la formation des acteurs et de la logistique. Il est précisé que cette action sera valorisée dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale en complément des aides sollicitées auprès des autres financeurs : ACSE Poste FONGEP (7 345 €), Etat (subvention de 3 000 € minimum), Conseil Général (1 500 €).

A l'issue de l'année 2010, un bilan de l'action sera réalisé qui permettra de définir les modalités de partenariat de la Ville pour les années suivantes dans le cadre de la nouvelle convention générale ou d'une convention spécifique qui sera négociée avec la FAL, en tenant compte des aides sollicitées auprès des autres partenaires.

Le Conseil délibère et, par 56 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention du 2 février 2007 par laquelle la Ville apporte son soutien à la FAL,
2. approuve le versement d'une aide de 5 000 € pour les activités liées au pilotage de la semaine de lutte contre le racisme et les discriminations,
3. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010

Jean-Marc AYRAULT